



Ville d'Is-sur-Tille

Place Général Leclerc - 21120 IS-sur-TILLE
☎ : 03 80 95 02 08 – courriel : mairie@is-sur-tille.fr

FICHE DE DEMANDE DE RESERVATION DE LA SALLE DES CAPUCINS

DEMANDEUR

Je soussigné Nom, prénom, (n°siret).....
 Adresse
 Téléphone, email

agissant pour son compte personnel le compte de.....
 sollicite la mise à disposition la location **Participation prévue** :.....personnes

Objet : manifestation associative (cf fiche technique) spectacle (cf fiche technique) repas dansant (cf fiche technique)
 fête familiale autre.....

TROIS CHOIX DE DATES POSSIBLES (à classer par ordre de préférence)

- le..... de.....h.....à.....h.....
ou du à partir de.....h au jusqu'à.....h
- le..... de.....h.....à.....h.....
ou du à partir de.....h au jusqu'à.....h
- le..... de.....h.....à.....h.....
ou du à partir de.....h au jusqu'à.....h

SALLES TARIFS 2020

* les tarifs appliqués sont les tarifs en vigueur à la date d'occupation (et non de réservation)

UTILISATEURS	CAPUCINS (400 personnes maxi)					
	Salle <input type="checkbox"/>	Cuisine <input type="checkbox"/>	Ménage salle <input type="checkbox"/>	Ménage cuisine <input type="checkbox"/>	Local technique *1 <input type="checkbox"/>	Réalisation régie *2 <input type="checkbox"/>
Associations jour semaine	203 €	48 €	38 €	25 €	11 €/h/agent	27 €/h/agent
Association week-end et jour férié	529 €	95 €	38 €	25 €	22 €/h/agent	27 €/h/agent
Familles jour semaine	203 €	48 €	38 €	25 €		
Familles week-end et jour férié	529 €	95 €	38 €	25 €		
Sociétés semaine	305 €	49 €	57 €	38 €	22 €/h/agent	27 €/h/agent
Sociétés week-end et jour férié	793 €	97 €	57 €	38 €	44 €/h/agent	45 €/h/agent
Extérieurs (exceptionnels semaine)	508 €	109 €	57 €	38 €	22 €/h/agent	30 €/h/agent
Extérieurs (exceptionnels week-end et jour férié)	1322 €	121 €	57 €	38 €	44 €/h/agent	50 €/h/agent

*1 : ce service comprend l'accès au local technique avec un agent municipal présent. Celui-ci ne sera pas habilité à faire la régie spectacle. (un devis sera réalisé en amont pour évaluer le nombre d'heures nécessaires)

*2 : ce service comprend l'accès au local technique avec un agent présent qui réalisera lui-même la régie spectacle (un devis sera réalisé en amont pour évaluer le nombre d'heures nécessaires)

DISPOSITIONS DIVERSES

Le demandeur :

- s'engage à effectuer, s'il y a lieu, les déclarations nécessaires auprès de l'URSSAF, ASSEDIC, GUSO, etc. ;
- reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur des salles et s'engage à le respecter scrupuleusement ;
- certifie ne pas servir de prête-nom à une personne ou une association extérieure à la commune ; au cas où sa qualité de prête-nom serait découverte après que l'attribution d'une salle lui ait été notifiée, il devra régler un montant égal au double du tarif fixé ;
- s'engage à respecter la clause d'annulation de la réservation en cas de force majeure (élections, etc.) ;
- s'engage à rendre les locaux dans les délais prévus (en cas de dépassement, une journée supplémentaire sera facturée)
- s'engage à rendre les locaux balayés et vaisselle faite. Le ménage sera effectué par la ville et facturé selon conditions ci-dessus. En cas de malpropreté extrême, c'est le temps nécessaire supplémentaire qui sera facturé

(Edition 18 septembre 2020)

